



**Délibération n° 2022 12 19-03 : MARCHES PUBLICS -  
Attribution des marchés de prestations d'assurance de la  
commune.**

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 09/12/2022
En exercice : 33	
Présents : 24	Affichage de la convocation : 13/12/2022
Pouvoirs : 6	
Votants : 30	Affichage du compte rendu 20/12/2022
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sylvie RAZY, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Brigitte REGIS-MOREAU.	
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>	
Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR M. Christian NEUVILLE donne pouvoir à M. Safi BOUKACEM M. Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M. Gerbert RAMBAUD M. Joao DA ROCHA donne pouvoir à M. Jean-Pierre NEMOZ Mme Aline DURAND donne pouvoir à M. Stéphane GILLET M. Sylvain BARCET donne pouvoir à M. Daniel JULLIEN	
<b>Absents ou excusés :</b>	
Mme Chantal BERTHILLON Mme Fatima FERNI Mme Isabelle VIDAL	
Mme Béatrice DUMORTIER est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)	

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du renouvellement des marchés de prestations d'assurance, une consultation a été lancée selon une procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique.

Un avis d'appel à concurrence a été publié sur le BOAMP, sur le profil acheteur et le site internet de la commune le 7 novembre 2022. La date limite de remise des offres a été fixée au 28 novembre 2022 à 12 heures.

Les prestations sont divisées en 3 lots :

<b>Lot 1</b>	Responsabilité civile / protection juridique
<b>Lot 2</b>	Dommages aux biens
<b>Lot 3</b>	Flotte automobile / collaborateurs en mission

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il est reconductible deux fois pour la même durée. 5 offres ont été déposées dans les délais.

Lors de ses réunions des 5 et 12 décembre 2022 et au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission Marchés publics propose d'attribuer les marchés aux entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse :

LOT	LIBELLE	ENTREPRISE	MONTANT € HT
1	RC/ protection juridique	SMACL	1 846,06 €
2	Dommages aux biens (tranches ferme et conditionnelle)	SMACL	25 902,18 €
3	Flotte automobile / collaborateurs en mission	PILLIOT	9 887,28 €



**Délibération n° 2022 12 19-03 : MARCHES PUBLICS -  
Attribution des marchés de prestations d'assurance de la  
commune.**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L. 2122-21 ;  
Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;  
Vu les avis de la commission marchés publics ;

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :*  
**30 suffrages exprimés : 30 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**ATTRIBUE** les marchés de prestations d'assurance aux entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour les montants définis ci-dessous.

LOT	LIBELLE	ENTREPRISE	MONTANT € HT
1	RC/ protection juridique	SMACL	1 846,06 €
2	Domages aux biens (tranches ferme et conditionnelle)	SMACL	25 902,18 €
3	Flotte automobile / collaborateurs en mission	PILLIOT	9 887,28 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune de VAUGNERAY lesdits marchés avec les entreprises attributaires.

**DIT** que les crédits nécessaires au règlement des marchés sont inscrits au budget principal.

*Rendue exécutoire compte tenu*

de la transmission en Préfecture le  
**21 DEC. 2022**

et de la publication en mairie le

**21 DEC. 2022**

La secrétaire  
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

